



No 251

Le 1er novembre 1990

JOE CLARK PROTESTE CONTRE "L'AMENDEMENT MACK" AUPRÈS DE M. BAKER

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a envoyé au secrétaire d'État des États-Unis, M. James Baker, une lettre où il proteste vigoureusement contre l'adoption de «l'amendement Mack» dans le cadre du Export Administration Act Amendments of 1990.

Dans sa lettre, M. Clark presse M. Baker d'examiner attentivement, avant sa signature, les répercussions qu'aura "l'amendement Mack" sur les entreprises canadiennes de propriété américaine ainsi que sur les relations bilatérales canado-américaines.

En effet, s'il entre en vigueur, "l'amendement Mack" interdira la délivrance de licences pour le commerce avec Cuba, et empêchera les filiales canadiennes de sociétés américaines de transiger avec ce pays, même dans le cas de produits d'origine canadienne.

La lettre du Ministre fait suite à la prise, hier, en vertu de la Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères (LMEE), d'un arrêté interdisant à une personne et à une société basée au Canada d'obéir à toute mesure américaine visant à empêcher le commerce entre le Canada et Cuba. L'arrêté exige aussi que l'on rende compte au gouvernement de toute instruction ou directive reçue à ce sujet. C'est le Procureur général du Canada, l'honorable Kim Campbell, qui a pris ce arrêté avec l'assentiment de M. Clark.

Depuis 1963, le Canada s'oppose aux différentes tentatives des États-Unis de réglementer les échanges commerciaux entre Cuba et des sociétés situées au Canada. Dans sa lettre au secrétaire d'État Baker, M. Clark fait valoir que les effets

.../2

extraterritoriaux de "l'amendement Mack" constitueraient une atteinte à la souveraineté canadienne.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le:

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874